

**On retrouve d'ailleurs l'essentiel de ces préoccupations dans l'intervention que Jean Gattegno, Directeur du livre au Ministère de la Culture, a faite à Soissons lors d'un weekend consacré à la BCD les 14 et 15 janvier 1984...**

Dans la mesure où je représente une administration qui n'est pas celle de l'Éducation Nationale, je vous cite la proposition n°7, qui montre que le gouvernement a eu la conviction, que lutter pour la lecture, ce n'est pas lutter simplement à l'école ou dans le domaine culturel mais c'était prendre en compte tout une série de lieux où se retrouvent des gens exclus de la lecture, et où on doit lutter pour que cette exclusion cesse. La proposition n°7 dit : Équiper d'une dimension explicite de lutte contre l'illettrisme, le dispositif d'éducation des jeunes en difficulté, notamment sur les stages d'insertion professionnelle et sur le temps du service national. Pour l'instant, c'est une proposition d'action qui va demander à être affûtée, à être concrétisée, à trouver un peu de chair.

Ce que nous avons essayé de faire depuis deux ans, et ce que nous allons intensifier à partir de 1984, c'est une collaboration avec d'autres administrations, avec les mouvements associatifs, dès l'instant qu'ils ont la volonté d'agir dans le secteur culturel, et notamment sur le domaine particulier de la lecture. Les secteurs les plus promoteurs, si vous me pardonnez l'expression, étant celui de l'administration pénitentiaire, où il y a une volonté très forte de

l'administration et une volonté d'une force surprenante de la part d'une partie des détenus pour prendre en charge un certain nombre d'actions nouvelles, en liaison étroite avec les bibliothèques centrales de prêts, ou les bibliothèques municipales, suivant l'implantation de la prison ; et celui des hôpitaux avec des difficultés beaucoup plus grandes qui tiennent aux statuts juridiques des hôpitaux, à la difficulté qu'il y a à trouver les secteurs où des patients restent suffisamment longtemps pour qu'une action soutenue puisse être menée. Mais cela étant, c'est quand même avec l'Éducation Nationale qu'on est tout naturellement appelé à se rapprocher ou à mettre sur pied une collaboration. On n'a attendu ni le nouveau gouvernement, ni le nouveau Directeur du livre, ni le nouveau Directeur des écoles pour le faire... Déscolariser la lecture, ce qui est la vocation première par exemple des B.C.P., c'est desservir les milieux ruraux, et non pas *les écoles* des milieux ruraux.

Cette collaboration existe, elle est rendue possible par le bénévolat des instituteurs qui acceptent non seulement l'accueil des dépôts de livres, mais aussi de faire bénéficier les enfants, mais aussi les adultes de ce dépôt de livres. Cependant, il nous semble aujourd'hui que les choses doivent changer. Elles doivent changer au moins pour deux raisons ; la première, c'est que le Ministère de l'Éducation Nationale a, à nouveau, la volonté d'agir dans le secteur qui lui est propre, selon des modalités sur lesquelles on peut réfléchir, mais cette volonté existe ainsi que les moyens mis à la disposition de cette volonté. Il y a une autre raison qui nous oblige à voir les choses différemment. Nous avons, au Ministère de la Culture, la volonté d'agir à la fois dans des secteurs où se trouve potentiellement le plus grand nombre possible de lecteurs, sans pour autant négliger les secteurs comme ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure, des prisons, des hôpitaux, mais aussi des quartiers d'habitations sociales, où se trouvent des gens qui, à l'heure actuelle sont

totallement exclus de la lecture, alors que ceux de l'Éducation Nationale, par définition, ne le sont pas totalement. Ce que nous avons demandé, une fois conclu l'accord de haut niveau, entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture, dans le courant de l'année 1983, c'est, à partir de quelques expériences qui ont été menées ces deux dernières années, d'intensifier une collaboration en mettant l'accent sur au moins deux aspects. Le premier, c'est la phase de formation des futurs enseignants. Le second, c'est que les BCD et les bibliothèques centrales ou municipales de prêt, suivant la dimension de la commune dans lesquelles s'ouvre une BCD, fonctionnent ensemble.

Là où nous nous sentons partie prenante d'un accord, c'est chaque fois qu'une BCD se crée ou se développe avec une volonté

d'ouverture. Et j'emploie ouverture dans un sens très précis : *ouverture à un public extérieur au public de l'école*. Autant dire que si une BCD ne s'ouvre qu'aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves, personnellement, je ne suis pas absolument convaincu que c'est une véritable ouverture. Et en terme d'horaires, il est évident, pour nous, qu'une BCD qui ne fonctionne qu'aux heures scolaires est une BCD qui remplit sans doute une mission importante à l'intérieur de l'établissement scolaire mais qui ne garantit pas pour nous l'ouverture à d'autres qu'au public de l'école.

Donc, ce sont les deux conditions que nous mettons à toute aide financière, puisque c'est de cela qu'il s'agit, je pense. Une fois ces conditions satisfaites, nous sommes prêts à rechercher toute forme de collaboration, financière, mais aussi, car c'est cela qui est le plus intéressant, dans l'élaboration de programmes nouveaux, que peuvent vouloir élaborer l'équipe faisant fonctionner la BCD, l'équipe de lecture publique qui se trouve dans le secteur et les différentes associations existantes.

Ce que je voulais dire, c'est que nous nous sentons pris dans une contradiction qui, pour nous, est positive : ne pas concentrer les moyens de notre action sur les établissements scolaires alors que nous prenons acte de ce que, s'il n'y avait pas eu les enseignants pour faire fonctionner les BCD, celles-ci n'auraient que très peu fonctionné. Mais ce n'est pas à nous de mettre l'accent sur le développement de la lecture en milieu Éducation Nationale, et en même temps, maintenant que l'Éducation Nationale a affiché une priorité dans son action éducative et culturelle en faveur de la lecture, il nous semble plus important que jamais que nous collaborions à des actions. À condition, je le répète, qu'elles soient ouvertes sur l'extérieur.

**Cette volonté de collaboration est rappelée dans l'éditorial du n°25 des *Actes de Lecture* (mars 1989) qui parle des axes d'une politique locale pour un autre rapport de tous à l'écrit ; en voici un extrait...**

Aussi l'étape à franchir n'est-elle pas l'augmentation du nombre des consommateurs de livres mais l'élargissement des bases sociales de ce qui s'exerce dans l'usage de l'écrit : le pouvoir de travailler la réalité avec un outil particulier pour en extraire des modèles de représentation et de transformation. La bataille pour la lecture est bien une bataille pour la démocratie puisqu'elle vise la maîtrise collective des moyens de produire du sens : aussi ne s'agit-il pas d'étendre les habitudes de lecture existantes mais bien d'en changer la pratique sociale. Un tel programme est loin de faire encore clairement l'unanimité. Il ne fait pourtant pas de doute que là réside l'enjeu des années à venir : les déve-

loppements passés permettent, en effet, de poser aujourd'hui le droit à l'usage réel de l'écrit pour tous, inaugurant enfin, après 150 ans d'alphabétisation, une phase de lecturisation qui marque une étape complètement nouvelle de l'histoire de l'humanité.

C'est dire que les solutions dépassent la simple amélioration des structures existantes conçues pour d'autres exigences. On ne multipliera pas par trois le nombre de ceux qui ont avec l'écrit les interactions indispensables pour penser leur vie si on laisse les institutions avancer seules et chacune dans sa logique. Et ce n'est pas désespérer de l'école, de la formation d'adultes, des stages d'alphabétisation ou de quelques cours du soir que ce soit : si tous les Français devaient être bilingues en 95, il ne suffirait pas d'augmenter d'une ou deux heures (soit entre 20 et 50 %) le temps d'enseignement des langues étrangères au collège ! On sent bien que la solution est d'une autre nature. De même en